

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 16 novembre 2018

**3<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2018-10-3-2

**Service instructeur**

DIR - Direction des routes

**Service consulté**

Direction des Finances

### **ROUTES DEPARTEMENTALES AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (PROGRAMMES A131 - A132 - A134 - A472)**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement des affectations et désaffectations par opération sur les programmes :

- A131 « Travaux de renforcement sur les routes départementales » (-14 952 €) ;
- A132 « Calibrage sur les routes départementales » (-166 918 €) ;
- A134 « Constructions et rénovations d'ouvrages d'art » (0 €) ;
- A472 « Aménagement cyclable communal pour compte de tiers » (-122 171 €).

1) Programme A131 Travaux de renforcement sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A131, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de travaux de renforcement sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **-14 952 €** sur le programme A131, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

2) Programme A132 Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par

opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **-166 918 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

3) Programme A134 Constructions et rénovations d'ouvrages d'art :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A134, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la construction et à la rénovation d'ouvrages d'art.

Le total de l'ajustement s'élève à **0 €** sur le programme A134, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 3).

4) Programme A472 Aménagement cyclable communal pour compte de tiers :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A472, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à l'aménagement cyclable communal pour compte de tiers.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **-122 171 €** sur le programme A472, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 4).

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter et désaffecter les montants par millésimes d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT